

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance d'ajournement des membres du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire des séances le lundi 19 janvier 2009 à 19 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse madame France St-Laurent, les conseillers Hugues Dionne, Michaël Ouellet, Nathalie Bélanger et Nathalie Pelletier. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent. Sont absents les conseillers Pierre Laplante et Anne A. Racine.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Appel d'offres pour la vérification des livres comptables de la Municipalité de Sainte-Luce
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La mairesse madame France St-Laurent procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2009-01-27

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que l'ordre du jour est adopté.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

3. Appel d'offres pour la vérification des livres comptables de la Municipalité de Sainte-Luce

2009-01-28

Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la vérification des livres comptables de la Municipalité de Sainte-Luce, pour les années 2008, 2009 et 2010.

Considérant que la Municipalité a utilisé un système de pondération et d'évaluation des offres.

Considérant qu'un comité de sélection de trois membres a été mis sur pied et que ces personnes ont évalué et analysé ces soumissions.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu, suite à la recommandation des membres du comité de sélection d'accorder le contrat de vérification des livres comptables de la Municipalité de Sainte-Luce pour les années 2008, 2009 et 2010 à la firme comptable Mallette SENCRL, pour la somme de 43 500 \$ incluant les taxes applicables. La ventilation se fait de la façon suivante :

Année	Prix
2008	14 000 \$
2009	14 500 \$
2010	15 000 \$

La mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

4. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

5. Fermeture de la séance

2009-01-29

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

France St-Laurent
Mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier